

Les secrets du timbre de la Chambre de Commerce de Valenciennes

Le 5 septembre 1914 commence l'histoire du timbre de guerre dit "de Valenciennes". A cette date, la ville est occupée par les Allemands depuis 10 jours, et la distribution du courrier est interrompue. C'est alors que le président de la Chambre de Commerce, Jules Turbot, prend l'initiative de proposer aux autorités allemandes la mise en place d'un service postal de substitution. Contre toute attente, celles-ci donnent leur autorisation... mais la retirent presque aussitôt : le 30 octobre, l'expérience est suspendue. C'est sur cet événement passionnant que revient René-J. Beaudoin dans le numéro du 31 janvier 1940 de l'Echo de la Timbrologie. Bonne lecture !

“On sait en somme bien peu de choses sur le timbre spécial utilisé à Valenciennes, au début de la grande guerre 1914-18, **le seul timbre officiel émis pendant l'occupation allemande** et pour cela même jouissant d'une faveur qui ne s'est jamais démentie. (...)



Le "Valenciennes" de 1914 (YT guerre n°1).

Les exemplaires oblitérés sur lettres sont beaucoup plus recherchés, ce qui est parfaitement normal et l'on s'explique assez mal que le catalogue ait prévu au contraire, pendant longtemps, une plus-value pour le timbre neuf. En effet, contrairement à ce qu'on pense en général, il était assez facile de se procurer les exemplaires neufs, même en feuilles complètes de vingt-cinq, alors que leur utilisation effective se trouvait limitée à quelques localités desservies par le rétablissement des services réguliers de tramways, telles que Bruay-sur-Escaut, Anzin, Raismes, Condé, Saint-Amand, Denain, La Sentinelle, Louches, Onnaing, Quiévrechain, Fresnes, etc... Si l'on tient compte en même temps de la courte validité de ces timbres, on comprend facilement qu'il **s'en soit vendu un nombre relativement faible, soit à peine 3.000 sur les 8.000 exemplaires tirés en litho chez Dehon de Valenciennes, le reliquat ayant été détruit**, ainsi que la planche, en présence des autorités allemandes, lorsque celles-ci reprirent complètement les services postaux dans les régions envahies.

Mais revenons, si vous le voulez bien, au fonctionnement du service provisoire dont **l'initiative avait été prise, d'accord avec la Kommandantur et le service allemand des Etapes, par la Chambre de Commerce de Valenciennes**. Celle-ci se chargea de l'émission du timbre spécial de 10 centimes, très sobre comme il convenait, dont les inscriptions se détachaient en blanc sur un aplat rouge et pourvu d'une dentelure linéaire de 11½ *très défectueuse*. **On n'insistera jamais trop sur la nature grossière de ce piquage**, car il est encore des collectionneurs qui prétendent acquérir des exemplaires impeccables à ce point de vue, alors que ceux qu'on trouve sont généralement d'une dentelure et d'un centrage imparfaits, ce qui pourtant ne saurait les empêcher, bien entendu, d'être de premier choix.

Ce timbre était en vente dans un débit de tabac de la place d'Armes et à la Chambre de Commerce, 5 avenue Girard, où fut installé, du 7 Septembre au 30 Octobre 1914, le bureau postal provisoire de l'Occupation. Ce bureau avait été aménagé au rez-de-chaussée, dans une salle immédiatement à droite en entrant. Il était ouvert l'après-midi, de 3 à 6 heures, et ne se chargeait que du transport des lettres simples. Pour les autres communes de l'arrondissement, le lieu de vente des timbres et du dépôt des lettres était indiqué dans chaque localité par des affiches spéciales.



La Chambre de Commerce de Valenciennes.

L'installation du bureau de Valenciennes était assez rudimentaire ; elle se composait surtout d'une grande table autour de laquelle prenaient place

chaque jour deux employés, assistés de quelques officiers allemands chargés du contrôle des correspondances. On sait, en effet, que les **lettres devaient être remises ouvertes** et il va sans dire que celles qui paraissaient suspectes ou qui contenaient des renseignements inopportuns sur les opérations militaires se trouvaient vouées à la confiscation pure et simple. **Ces correspondances étaient alors affranchies à l'aide du timbre spécial** et c'est là précisément que trop souvent des opinions contradictoires se sont donné libre cours. Une légende - je la considère du moins comme telle - veut notamment que l'expéditeur se contentait de remettre en même temps que sa lettre, les 10 centimes représentant le coût de l'affranchissement à l'employé qui, lui, se chargeait alors de coller le timbre sur l'enveloppe et de fermer celle-ci après contrôle. C'est pour cette raison sans doute que le catalogue spécial de France signalait encore dans son avant-dernière édition, que *ce timbre à l'état oblitéré ne peut exister ni en paires ni en blocs*. Or, c'est assez souvent pourtant que nous avons vu des paires sur lettres, dont l'authenticité n'était point douteuse et j'ai même signalé à différentes reprises que des pièces de ce genre avaient été vendues à l'Hôtel Drouot par des experts connus.

A mon sens, il semble bien que l'expéditeur avait parfaitement le droit ou tout au moins la facilité d'affranchir lui-même sa correspondance et s'il en eut été autrement, on ne comprendrait pas qu'on ait prévu l'approvisionnement en timbres spéciaux ailleurs qu'à la Chambre de Commerce et l'on comprendrait moins encore que **certaines personnes se trouvant à Valenciennes au moment de l'occupation aient pu se procurer des blocs nombreux et même, répétons-le, des feuilles entières**. Beaucoup de ces timbres furent ainsi achetés sans jamais être utilisés et cette considération ne doit pas être

étrangère à l'avantage que prit rapidement, en dehors des indications de cotes, le timbre oblitéré sur le timbre neuf, ce qui, malgré tout, n'enlève rien à la rareté de ce dernier.

L'expéditeur pouvait donc, tout au moins dans une certaine mesure, faire des affranchissements philatéliques et je sais bien que certains amateurs n'y ont pas manqué, la seule condition réellement imposée étant de n'utiliser pour cela que les vignettes spéciales, à l'exclusion de tout autre timbre. On pourrait faire remarquer que l'affranchissement régulier consistait en un seul timbre de 10 centimes et que toute autre combinaison s'apparente à la fantaisie... Mais, à ce compte-là, sommes-nous sûrs que tous les affranchissements rares et curieux que nous trouvons sur les lettres anciennes, où voisinent des émissions très différentes et des valeurs peu communément employées ne découlent pas d'une fantaisie quelconque ? Ce qui importe précisément, c'est que quelqu'un ait eu un jour cette bienheureuse inspiration pour nous faire bénéficier de pièces sortant nettement de l'ordinaire ; sans quoi il nous faudrait rejeter bien des choses précieuses.

Ceci posé, je dirai même, dussé-je m'attirer les foudres des plus obstinés, que le timbre de Valenciennes en bloc de quatre sur lettre n'est pas un mythe ! Je l'affirme d'autant mieux que j'ai vu une lettre du 15 Septembre 1914 adressée à Anzin et affranchie avec un bloc de quatre, bord de feuille. Cette lettre parfaitement authentique, pose en même temps le problème des cachets oblitérants. Chaque timbre du bloc est annulé par une **griffe noire sur une ligne « 15 SEP 1914 » en lettres bâton apposée en biais de bas en haut. C'était au début de la mise en service du bureau spécial et, à cette époque, cette griffe était seule employée. (...)**



Lettre avec oblitération "8 SEP 1914" en lettres bâtons. Cette oblitération est presque toujours accompagnée, comme ici, du cachet ovale à double cercle de la Chambre de Commerce de Valenciennes.

Un peu plus tard, tout en continuant à employer cette griffe à date pour l'annulation des timbres, **on apposa à côté, sur l'enveloppe, deux autres cachets linéaires : l'un en petites capitales VALENCIENNES, l'autre indiquant simplement la date (...).** En même temps, **une autre grande griffe sur une ligne était apposée en travers des enveloppes et parfois même sur les lettres elles-mêmes : ETAPPEN KOMMANDANTUR.** Tous ces cachets étaient frappés en violet, alors que la griffe à date utilisée pour l'annulation des timbres était le plus souvent en noir ou en bleu très foncé.
(...)



Lettre avec le cachet linéaire VALENCIENNES (mais sans le cachet linéaire indiquant la date) et avec la grille linéaire ETAPPEN KOMMANDANTUR. Source : postalhistories. org

Enfin, si quelques correspondances sont revêtues d'un cachet à date, cercle simple, de Feld Post Station, il y a beaucoup de chances qu'il s'agisse d'oblitérations de complaisance. Toutefois, l'apposition de certains de ces cachets aurait été obtenue non seulement après la suppression du service, mais aussi, croit-on, pendant le fonctionnement du bureau provisoire.

Le timbre de Valenciennes, neuf ou oblitéré, est donc et restera un timbre rare. Son avenir est certain et il doit figurer en bonne place non seulement dans les collections spécialisées de la grande guerre, mais encore dans toutes les collections de France et dans toutes celles où notre pays est dignement représenté.

René-J. Beaudoin.”

- **A lire pour aller plus loin :** *Le timbre de la Chambre de Commerce de Valenciennes*, André Gauvin et René Camarty, édité par le Club philatélique du Valenciennois.